

### ■ INDEMNITÉS REPAS DE FIN D'ANNÉE

Comme chaque année, **le montant des indemnités repas** du 24 décembre soir et 25 décembre midi 31 décembre soir et 1<sup>er</sup> janvier midi **sera doublé**.

Ce montant sera régularisé sur la fiche de paie du mois de février 2024 sur une ligne spécifique.



### **■ PRIME D'ÉLOIGNEMEMENT**

La mise en place de prime d'éloignement ou de Noël a été possible par un accord signé par l'IS SNPNC UNSA fin 2019. Son montant maximum est de 391€ bruts.

Celle-ci est calculée en fonction du temps d'absence du PNC du 24 décembre 18h00 au 25 décembre 23h59 (heure locale de la base d'affectation).

Cette prime est de 391€ bruts pour un PNC qui serait « absent » sur la totalité de la plage concernée ou calculée au prorata si le temps d'absence concerne une partie de la plage.

Elle est donc fonction du temps d'absence du PNC (réalisé en heures) compris dans la plage Noël (24 décembre 18h00 au 25 décembre 23h59).

Elle sera versée fin janvier pour les PNC concernés.

### ■ MCPT4: BKO - BEY

# Rappel de la règle :

Je monte au terrain, je badge et m'oriente vers le cadre de permanence pour lui signifier que je me soustrais de cette mission.

Il pourra vous être attribué un courrier de substitution dans un délai d'1h30 après l'heure de décollage initialement programmée. L'heure du nouveau départ programmé ne peut pas être plus de 3h30 après l'heure de départ initialement programmé.

Passé ce délai, vous êtes libéré de service.

# **■ INFO CRPN**

Les temps et salaires 2022 ont été validés dans les carrières. Vous pouvez consulter vos relevés de carrière et notifications de droit actualisés dans votre espace personnel.

Pour rappel l'année 2020 sera actualisée lorsque les cotisations auront été régularisées par l'employeur.



### **■ INFOS PRIME BI-TRONÇONS**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, une prime de 100€ bruts est octroyée pour tous les vols bi-tronçons réalisés en fonction, quelle que soit l'heure de départ ou la durée des étapes.

Les vols de jour sont également concernés, sous réserve que les étapes soient réalisées en fonction. Cela signifie donc que si l'aller comporte deux étapes, et le retour également, alors une prime de 200€ bruts sera attribuée aux PNC en fonction.

Exemple: CDG > FIH > BZV à l'aller / BZV > FIH > CDG au retour,

- > avant : il n'y avait ni prime à l'aller (car vol de jour), ni prime au retour (car vol de plus de 7h pour la partie BZV-CDG).
- ▶ aujourd'hui : il existe une prime tant sur le vol aller que sur le vol retour.

#### **■ RESTAURANT DO**

Nouveaux horaires au restaurant de la Cité PN à compter du 1/1/24 :

- ▶ 6h30 10h30 petit-déjeuner
- ▶ 11h 14h30 déjeuner
- ▶ 18h 21h dîner

#### **■ CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

Si vous voulez que la gestion prenne en compte votre nouveau RIB pour le versement du prochain salaire, il faut le transmettre avant le 12 du mois (cf. mail de la gestion). Procédure : via EasyRH/démarches administratives / je transmets mes justificatifs puis choisir dans le menu déroulant > coordonnées personnelles > Mise à jour RIB.

Si vous avez changé de banque c'est une autre démarche : il faudra modifier le numéro de votre compte en vous connectant à IPN/eservices RH/mes données personnelles/mes cordonnées bancaires.

# **■IR**

Suite à notre courrier d'alerte, la Direction a reçu les élus SNPNC au sujet du montant des IR. Nous avons obtenu au ler décembre : LAD + 20,71% - TNR +51% - BOG +9,38%

# **BONUS HSBC**

La banque change de nom et devient le Crédit Commercial de France. Pour pouvoir faire la bascule sur les nouveaux systèmes informatiques en 2024, pensez à télécharger la carte de reconnaissance via l'appli HSBC/plus/carte de reconnaissance dans le wallet. cela vous fera gagner du temps...

#### **■** PCB

Entre le 15 décembre et le 10 janvier, nous aurons le plaisir d'accueillir 82 PCB étudiants venant renforcer les effectifs. Nous leur souhaitons la bienvenue.



Toute l'équipe SNPNC AF vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, que vous soyez auprès des vôtres ou en vol. Nous restons bien-sûr disponibles pour vous dans cette période.